



COPIE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale de  
la Protection des Populations

Antenne :  
Services vétérinaires

Service environnement  
et enjeux éthiques

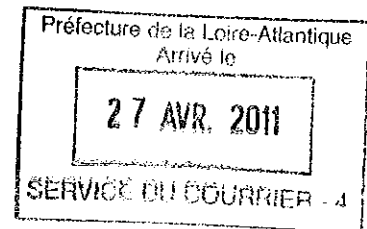
Erdre-Active la Bérangerais  
2, rue de Thésalie  
BP 4209  
44242 La Chapelle-sur Erdre

Dossier suivi par : H.DESMONTILS  
(02.51.12.75.59)

Mél : [ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr)

Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

La Chapelle sur Erdre, le 15 avril 2011



A Réf. :  
D Réf. : EP1108866

CODERST

Séance du mois de mai 2011

Dossier : EARL SEGUINEAU – "Bonneval" à RUFFIGNE.  
ELEVAGE BOVIN SOUMIS A AUTORISATION.

Rapport : Hélène DESMONTILS, inspecteur des installations classées

L'EARL SEGUINEAU sollicite l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage qu'elle exploite au lieu-dit « Bonneval » à RUFFIGNE, en portant sa capacité totale à 480 veaux de boucherie.

**I - CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION**

L'élevage est classé dans la rubrique 2101-1a de la nomenclature des installations classées.

**II - PRESENTATION DE L'ELEVAGE**

L'EARL SEGUINEAU dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 18 octobre 1993 pour 401 places de veaux de boucherie. Monsieur SEGUINEAU souhaite augmenter sa production afin d'atteindre 480 places (augmentation de moins de 20% de l'effectif).

L'exploitation produit 2 bandes de veaux par an.

La Surface Agricole Utile (SAU) est de 30,24 ha répartis autour de l'exploitation sur la commune de RUFFIGNE. Les cultures sont constituées par des graminées (15 ha), du trèfle (2,5 ha) et du blé (12,74 ha).

### 1) Bâtiments

L'exploitation comprend 2 bâtiments pour l'élevage des veaux sur caillebotis.

Dans le projet, il est prévu d'aménager 40 places supplémentaires dans un bâtiment existant, avec une pré-fosse de 140 m<sup>3</sup>.

### 2) Situation géographique

Les bâtiments de l'exploitation se situent à environ 2 km au sud est du bourg de RUFFIGNE.

L'habitation du tiers le plus proche se situe à 62 m des bâtiments existants, et à 85 m de la fosse à lisier.

### 3) Impact sur l'eau

L'alimentation en eau se fait par le réseau public. L'eau du puits est utilisée pour le nettoyage des bâtiments.

### 4) Stockage, traitement et évacuation des déjections animales

L'exploitation produit des déjections sous forme de lisier de bovins (1800 m<sup>3</sup>/an).

Les ouvrages de stockage des déjections sont les suivants :

- une fosse à lisier en béton non couverte, de 1000 m<sup>3</sup> ;
- une pré-fosse sous caillebotis de 140 m<sup>3</sup> (projet).

### 5) Plan d'épandage :

La totalité des effluents produits par l'élevage est épandue et valorisée sur le parcellaire de l'exploitation situé autour de l'exploitation sur la commune de RUFFIGNE.

Les épandages sont pratiqués au printemps sur le blé, et à l'automne sur la fétuque et le dactyle.

Tableau de synthèse du plan d'épandage :

SAU	SPE	SDN	Production		Pression / SDN	
			N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>
30,24 ha	28,79 ha	28,79 ha	4032 kg	960 kg	140 kg/ha	33 kg/ha

SAU : Surface Agricole Utile

SPE : Surface Potentiellement Epandable

SDN : Surface Directive Nitrates (= SPE+Surface Pâturée Non Epandable)

N : Azote

P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : Phosphore

Les balances en azote et en phosphore sont déficitaires.

L'équilibre de la fertilisation est respecté conformément à l'arrêté ministériel du 17 décembre 2009 concernant le SDAGE LOIRE BRETAGNE.

### 6) Gestion des déchets

Les déchets (huiles, emballages, médicaments, etc.) sont destinés aux circuits de récupération et de recyclage adaptés.

### 7) Sécurité

Des extincteurs doivent être installés aux endroits appropriés de l'exploitation.

La borne à incendie la plus proche se situe à l'entrée du village, à environ 180 m des bâtiments de l'exploitation. Un étang de 1,70 ha se situe à environ 250 m de l'exploitation.

La fosse à lisier est sécurisée par une clôture de 2 m de hauteur.

### III - PROPOSITIONS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le projet n'est pas de nature à entraîner de nouveaux dangers ou inconvénients significatifs ou à augmenter significativement les dangers ou inconvénients déjà existants.

La demande d'augmentation des effectifs dans le cadre de la modification de l'élevage bovin étant inférieure à 20%, l'exploitation peut bénéficier d'un arrêté complémentaire.

En conclusion, je vous propose de vous prononcer sur le projet d'arrêté complémentaire de l'exploitation de l'EARL SEGUINEAU.



L'Inspecteur des Installations Classées,

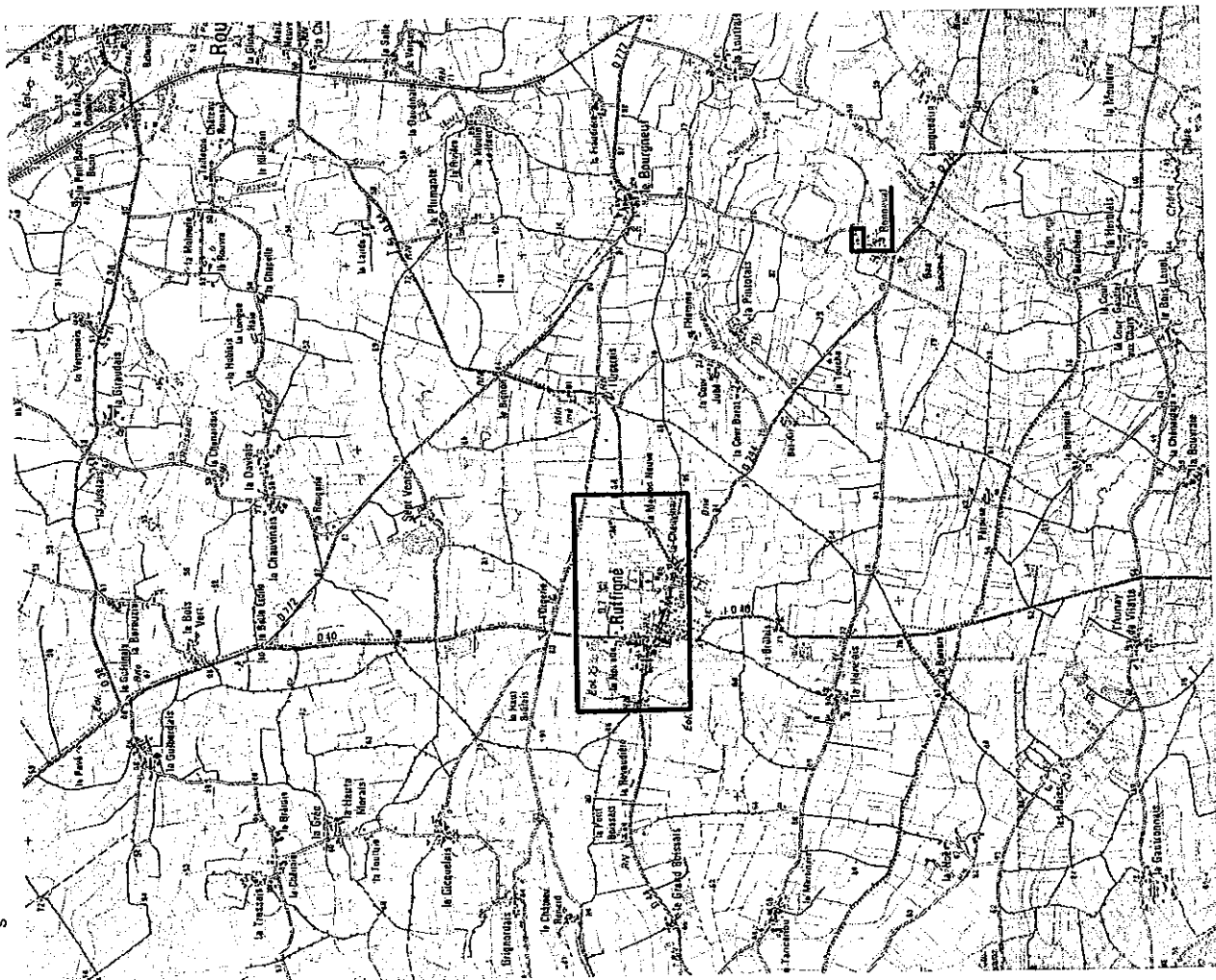
H. DESMONTILS.

Vu et transmis,

Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,  
L'Inspectrice de la Santé Publique Vétérinaire,

J. FADAT

**PLAN DE SITUATION -  
IGN 1/25000°**



Département :  
**LOIRE ATLANTIQUE**

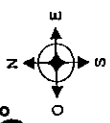
Commune :  
**RUFFIGNE**

Section : 0H  
Echelle d'origine : 1/2500  
Echelle d'édition : 1/2500  
Date d'édition : 07/06/2010  
(niveau horsaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes  
publics et de la fonction publique

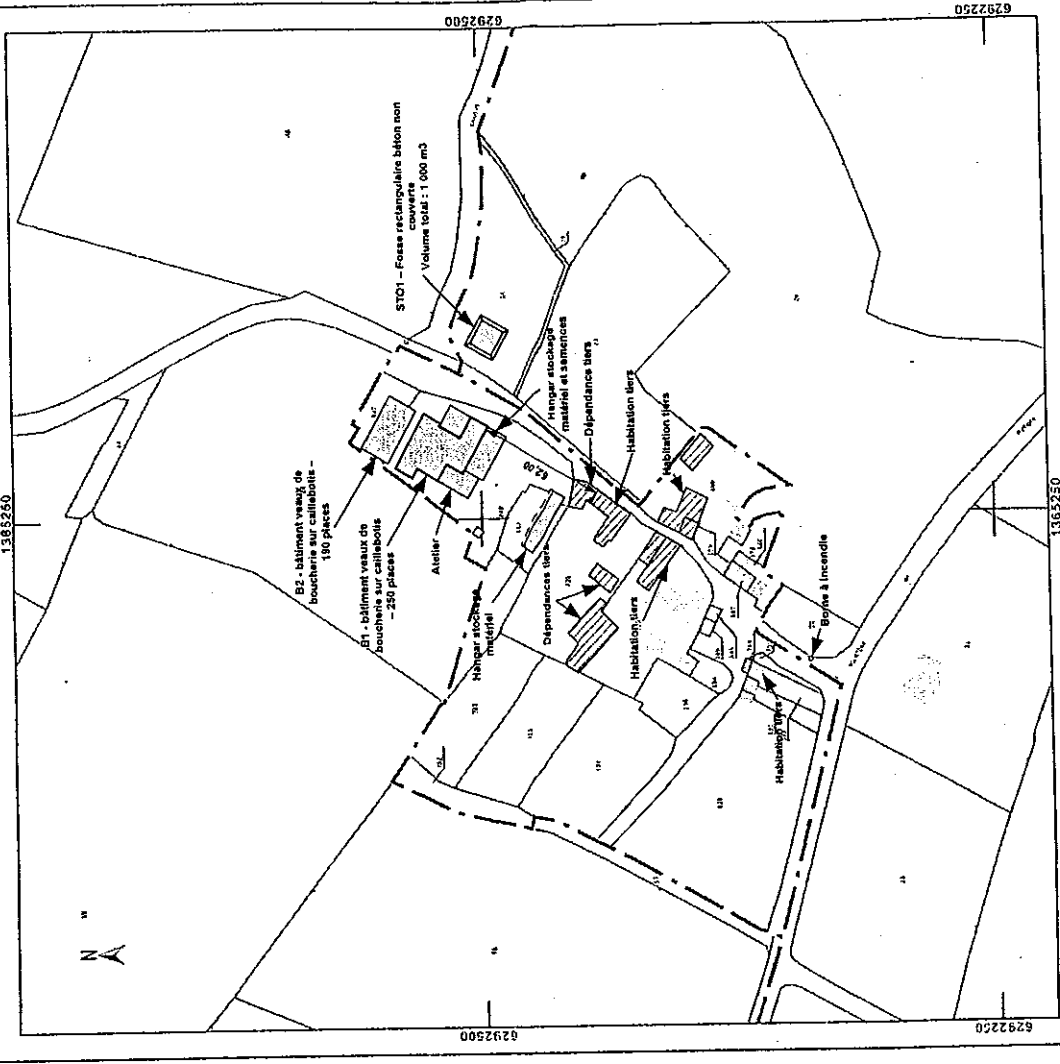
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

**EXTRAIT CADASTRAL  
Section H  
Echelle 1 2500°**

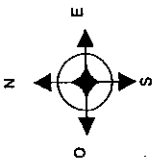


Cet extrait de plan vous est délivré par :  
**cadastre.gouv.fr**



Le plan visuelisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
**NANTES Pôle de topographie  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
2, rue du Général Marguerite BP 83511  
44005 NANTES CEDEX 1  
Tel. 02 51 12 88 36 - fax 02 51 12 85 71  
page.440.nantes@cgfip.finances.gouv.fr**



# PLAN DE MASSE BATIMENTS EXISTANTS ET PROJET D'AMENAGEMENT



Echelle 1/500°

-  Bâtiments d'élevage exploités par l'EARL  
SEGUINEAU Hubert demandeur
-  Habitations ou dépendances tiers

PROJET - réaménagement de 40 places supplémentaires  
dans bâtiment veaux de boucherie existant  
Caillebotis - préfosse sous caillebotis d'un volume total  
égal à 140 m<sup>3</sup>

STO1 - Fosse rectangulaire béton non couverte  
Volume total : 1 000 m<sup>3</sup>

